



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación

<http://www.ei-ie.org>

CSEE

Comité syndical européen de l'éducation Région européenne de l'IE

Recommandations du Comité permanent du CSEE pour l'égalité 2017

RÉGION EUROPÉENNE - CSEE

Présidente

Christine BLOWER

Vice-Président(e)s

Odile CORDELIER
Andreas KELLER
Trudy KERPERIEN
Dorte LANGE
Galina MERKULOVA
Branimir STRUKELJ



5, Bd du Roi Albert II, 9e
1210 Bruxelles, Belgique
Tél : +32 2 224 06 91/92
Fax : +32 2 224 06 94
secretariat@csee-etuce.org
<http://www.csee-etuce.org>

Directrice européenne

Susan FLOCKEN

Trésorier

Mike JENNINGS

Garantir la diversité dans l'éducation

La réunion 2017 du Comité permanent du CSEE pour l'égalité a présenté les recommandations suivantes pour la mise en œuvre des résolutions portant sur l'égalité, adoptées à la Conférence 2016 du CSEE, en vue de leur adoption par le Comité du CSEE.¹ Ces recommandations visent à soutenir les organisations membres du CSEE dans la mise en œuvre durable des revendications formulées dans les résolutions et à défendre activement l'égalité des chances et la diversité au sein de l'éducation, partout en Europe.

Le CSEE joue un rôle crucial en s'attendant à faire pression pour garantir une éducation de haute qualité pour toutes et tous et réduire les inégalités au sein de l'éducation.

Le CSEE mène des campagnes en faveur de l'instauration de systèmes d'éducation inclusifs offrant à chacun(e) d'entre nous un accès égalitaire et universel à une éducation de haute qualité, quels que soient le genre, l'orientation sexuelle, la situation économique, l'appartenance ethnique ou raciale, la langue, la religion, le handicap et le statut migratoire légal de l'étudiant(e). Le CSEE souligne également que le secteur de l'éducation joue un rôle vital dans la lutte contre l'extrémisme et la xénophobie.

Le CSEE encourage les syndicats de l'enseignement à exercer leur influence en vue de définir un programme solide pour l'égalité, faire avancer le débat dans ce domaine et mener des actions ciblées, en tenant compte de la nature multidimensionnelle de la diversité au sein de l'éducation.

Les organisations membres sont également invitées à communiquer régulièrement au secrétariat du CSEE leurs préoccupations et leurs problèmes, mais aussi leurs stratégies, leurs initiatives et leurs plans d'action concrets pour la mise en œuvre du programme de travail du CSEE dans le domaine de l'égalité et la diversité.

1. Garantir l'égalité des genres au sein de l'éducation

Le Comité permanent du CSEE pour l'égalité constate que, si l'accès égalitaire à l'éducation pour les filles et les garçons est effectivement garanti dans la majorité des Etats membres de l'UE, les filles et les femmes continuent à se heurter à divers obstacles au cours de leur cycle de formation, ayant une incidence sur leur carrière et sur la place qu'elles occupent au sein du marché du travail. D'autre part, les stéréotypes fondés sur le genre sont à l'origine d'une ségrégation dans l'enseignement supérieur et le marché du travail, et conduisent à des actes d'intimidation et de harcèlement sur le lieu de travail. Les membres du Comité

¹ Résolution du CSEE [Renforcer l'égalité au sein de l'éducation et des syndicats de l'enseignement dans un monde en rapide évolution](#), préparée par le Comité permanent pour l'égalité 2016

Résolution du CSEE [Les syndicats de l'enseignement et la situation des réfugié\(e\)s en Europe —](#)

[Promouvoir l'éducation : la clé de l'intégration et de l'inclusion](#)

Résolution du CSEE [Enfants réfugiés et déplacés](#)

Résolution du CSEE [Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la promotion de l'enseignement de qualité](#)

Résolution du CSEE [Éducation et démocratie](#)

permanent pour l'égalité insistent sur le fait que les syndicats nécessitent des outils pratiques pour agir en faveur de l'égalité, notamment des formations consacrées à l'égalité des genres, des moyens pour échanger les bonnes pratiques, de même que des données complètes sur l'égalité des genres dans l'éducation.

Actions proposées

Les organisations membres sont invitées à :

- Revendiquer des programmes de formation pratique centrés sur l'égalité des genres, adressés à la communauté enseignante et universitaire, au personnel de l'éducation et aux représentant(e)s syndicaux, s'appuyant sur les ressources et les expert(e)s locaux/ales et sur l'utilisation d'outils numériques.
- Développer et distribuer à leurs membres une « boîte à outils » destinée à faire progresser l'égalité dans le secteur de l'éducation, contenant des arguments généraux applicables au niveau international, mais également des arguments locaux spécifiques à faire valoir dans le cadre de la négociation collective.
- Travailler en collaboration à la création de bases de données européennes et nationales sur le cloisonnement des carrières dans le secteur de l'éducation, notamment au sein de l'enseignement supérieur, en insistant plus spécifiquement sur les disparités salariales, les écarts de pension et le harcèlement fondé sur le genre.

2. Intégrer l'égalité des LGBTI aux politiques du CSEE

Le Comité permanent pour l'égalité s'engage à combattre l'homophobie, la biphobie et la transphobie dans le secteur de l'éducation, afin de garantir aux personnes LGBTI la pleine jouissance de leurs droits et prévenir la discrimination à leur égard. Cet engagement du CSEE a également pour vocation de célébrer l'égalité et la diversité au sein de nos sociétés. Aujourd'hui, la communauté LGBTI reste la cible des préjugés, du harcèlement et de la discrimination fondés sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, y compris dans les environnements scolaires censés offrir un lieu de vie et d'apprentissage sûr.

Actions proposées

Les organisations membres sont invitées à :

- Promouvoir l'égalité des chances pour le personnel de l'éducation LGBTI.
- Faire en sorte que la diversité soit intégrée à l'éducation, préparer un document argumentatif sur la diversité sexuelle au sein du secteur au niveau national et faire pression sur les autorités éducatives pour intégrer la thématique de la diversité sexuelle à la législation nationale et l'appliquer aux programmes scolaires.
- Rechercher des possibilités de financement pour mener des initiatives visant à améliorer les conditions de travail du personnel enseignant, permettre aux syndicats d'apporter un soutien à leurs affilié(e)s LGBTI et intégrer l'égalité et la diversité à l'éducation selon une approche multidimensionnelle.

3. Assurer l'inclusion des populations migrantes et réfugiées dans les systèmes éducatifs

Le Comité permanent pour l'égalité rappelle avec insistance que l'éducation est, par définition, un droit humain fondamental et souligne son rôle crucial dans l'intégration. Les enfants réfugiés et déplacés, en particulier, sont souvent privés de leur droit à l'éducation pour différents motifs. Le Comité permanent pour l'égalité souligne l'importance de créer un mécanisme pour la reconnaissance des qualifications du personnel enseignant migrant/réfugié, et plus précisément les certifications obtenues dans l'enseignement tertiaire. C'est pourquoi le mouvement syndical doit tout particulièrement s'atteler à faire valoir les droits de ce groupe marginalisé. A cet égard, il importe que le CSEE continue à exercer la pression sur les institutions de l'UE et les Etats membres, afin de garantir un investissement public plus conséquent et plus équitable dans ce domaine, et d'assurer la mise en œuvre du mécanisme de relocalisation d'urgence de l'UE.

Actions proposées

Les organisations membres sont invitées à :

- Continuer à plaider en faveur de l'éducation de qualité et revendiquer, en particulier, que les enseignant(e)s qualifié(e)s, les universitaires et l'ensemble du personnel de l'éducation possèdent les compétences professionnelles et les aptitudes interpersonnelles adéquates pour prendre en charge et motiver les groupes vulnérables tels que les populations migrantes, réfugiées ou demandeuses d'asile, et plus spécifiquement, les groupes susceptibles d'avoir des besoins spéciaux.
- Mettre en lumière l'importance d'offrir aux enseignant(e)s une formation qui puisse répondre à leur demande, de même que la nécessité de préparer du matériel d'enseignement adapté aux besoins des élèves réfugié(e)s.
- Faire pression pour accroître le financement public des projets et activités destinés à faciliter l'intégration des réfugié(e)s et des migrant(e)s aux écoles.

4. Lutter contre l'extrémisme et la xénophobie

Le Comité permanent pour l'égalité affirme que l'une des principales tâches du personnel de l'éducation consiste à lutter contre l'extrémisme, le racisme et la xénophobie, ainsi qu'à enseigner aux étudiant(e)s les compétences qui leur permettront de traiter l'information de manière critique. Toutefois, le personnel de l'éducation et les syndicats de l'enseignement nécessitent un soutien et des ressources pour combattre l'extrémisme, le populisme et la xénophobie dans les écoles et l'éducation en général. Saluant les valeurs de la diversité ethnique et culturelle en Europe, le CSEE demande instamment aux autorités éducatives de mettre en œuvre la Déclaration de Paris, exhorte ses organisations membres à lutter contre l'extrémisme et la discrimination, et les encourage à définir des stratégies d'enseignement ciblées.

Actions proposées

Les organisations membres sont invitées à rechercher des opportunités de financement avec le soutien du secrétariat du CSEE, en vue de :

- Recueillir auprès des organisations membres des informations sur les bonnes pratiques pour lutter contre l'extrémisme, le racisme et la xénophobie.

- Diffuser les informations collectées pour mettre au point, dans le futur, des initiatives pouvant être mises en œuvre par les organisations membres du CSEE sur la base des échanges de bonnes pratiques, et les encourager à en parler.